



**SÉMINAIRE**

**GESTION DU PATRIMOINE  
À L'INTERNATIONAL**

**NICE - les 21 et 22 novembre 2024**

**AUREP**

## Édito

“ Depuis plusieurs années, le développement de la mondialisation a conduit à une augmentation de la délocalisation des personnes et de leur patrimoine. Les professionnels de la gestion de patrimoine ne peuvent plus ignorer cette dimension internationale et doivent désormais maîtriser les règles juridiques et fiscales applicables dans ce contexte pour accompagner et conseiller au mieux leurs clients.

Pour ce nouveau séminaire, nous vous proposons de mettre le cap sur la gestion de patrimoine dans un cadre Franco- Italien.

S.COMPAROT & G.SOUDEY ”



**Sébastien COMPAROT**

Avocat associé FIDAL  
Responsable pédagogique Formation GPI



**Guillaume SOUDEY**

Notaire associé EXCEN  
Responsable pédagogique Formation GPI

# Cap sur la Gestion de Patrimoine Franco/ italienne

- 🧭 **2 Jours de formation**
- 🧭 **2 Formules : Présentiel ou distanciel**
- 🧭 **4 Thématiques**
- 🧭 **6 Experts Français et Italiens**

## Public

Ce séminaire s'adresse à ceux qui, soit de façon libérale, soit au sein d'une société, ont la charge de conseiller une clientèle privée, dans la gestion et l'organisation de leur patrimoine à l'international.



## Informations accessibilités

L'AUREP est engagée dans une démarche d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Un référent handicap a été nommé et formé afin de faciliter l'accès à l'ensemble des formations.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [referent@aurep.com](mailto:referent@aurep.com)



## Replays et supports pédagogiques

Les replays de chaque conférence seront accessibles pendant une durée de 30 jours.

Les supports de présentation utilisés par les intervenants seront mis à disposition au format numérique.



## Modalités

L'AUREP propose deux modalités pour assister aux formations: en présentiel ou en distanciel.

En fonction de la modalité choisie, le participant aura accès à des offres décrites en pages 13 et 16.



## Objectifs

L'exercice du conseil patrimonial auprès d'une clientèle présentant un critère d'extranéité, nécessite des connaissances et compétences spécifiques.

Ces Compétences évoluent sans cesse au rythme des nouvelles lois, jurisprudences ou tout autre événement lié à la conjoncture économique (La crise sanitaire). Afin de garantir les conseils le plus adaptés à leurs clients, les professionnels de la gestion de patrimoine à l'international se doivent d'actualiser régulièrement leurs connaissances et compétences.



## Prérequis

Ce séminaire d'expertise est destiné aux personnes ayant nécessité: - d'actualiser et de développer leurs compétences à un niveau de connaissance avancé dans les domaines de l'économie, du droit, de la fiscalité spécialisés à l'international,

- De valider des heures de formations réglementaires, qu'elles aient suivi ou non un cursus de formation à l'AUREP.



## Modalités : Evaluation et suivi

Avant et après chaque intervention, le participant devra répondre à un questionnaire de positionnement. Ce test permettra d'évaluer l'acquisition des connaissances et compétences.

En outre afin d'attester du suivi de la formation, le participant en présentiel devra émarger au moyen des outils fournis par l'AUREP.

Pour les participants en distanciel, le rapport de connexion individuel permettra de valider du suivi de la formation



## Heures de formation

Les formations proposées peuvent, en fonction des thématiques, vous permettre de valider des heures de formation au titre de IAS / DDA ou de la carte IMMO.

Pour en savoir plus reportez-vous aux pages « les interventions en détail » (pages 6 à 9)

Vous êtes notaire? Une demande d'habilitation du programme du séminaire est en cours auprès du CSN.





# Les interventions en détail

JEUDI 21 NOVEMBRE

10 h 00 à 13 h 00

## OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances et les compétences des participants grâce à un tour d'horizon de l'actualité patrimoniale internationale de l'année écoulée, afin que les participants puissent intégrer les évolutions dans leurs pratiques.

## PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

## INTERVENANTS



**Me Sébastien COMPAROT**

Avocat associé FIDAL



**Me Guillaume SOUDEY**

Notaire associé EXCEN

## PLAN

Panorama des dernières jurisprudences en matière de droit international privé

**Plan détaillé à venir**

**VALIDATION D'HEURES\*, au choix :**

- 🌀 **3 Heures en DDA / IAS**
- 🌀 **3 Heures en IMMO**
- 🌀 **Habilitation par le CSN en cours de demande**

\*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .

**JEUDI 21 NOVEMBRE**

14 h 30 à 18 h 00

## OBJECTIFS

- Comparer les pratiques entre le droit français et le droit italien en matière d'acquisition immobilière
- Identifier les différences pour anticiper les problèmes lors d'acquisitions immobilières transfrontalières.

## PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

## INTERVENANTS



**Me Eric CEVAER**

Notaire au Cap d'Ail  
CLS Notaires



**Me Federico TASSINARI**

Notaire à Bologne  
TASSINARI & DAMASCELLI

## PLAN

Seront étudiées différentes situations pratiques mettant en scène des acquisitions en Italie et en France par des clients Français ou Italiens.

**Plan détaillé à venir**

**VALIDATION D'HEURES\*, au choix :**



**3,5 Heures en IMMO**



**Habilitation par le CSN en cours de demande**

\*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .

**VENDREDI 22 NOVEMBRE**

08 h 30 à 12 h 00

## OBJECTIFS

- Identifier les problématiques civiles et fiscales d'une installation en France pour un couple venant d'Italie
- Maîtriser les incidences civiles et patrimoniales résultant de l'installation d'un couple venant s'installer d'Italie en France

## PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

## INTERVENANTS



**Mme Zoé ANCEL-LIOGER**

Responsable département  
Droit international privé  
CRIDON LYON



**Me Francesca FERRARI**

Notaire à Bologne  
TASSINARI  
& DAMASCELLI

## PLAN

Différents situations pratiques seront abordées mettant en avant les points d'alertes et solutions possibles

Plan détaillé à venir

### VALIDATION D'HEURES\*, au choix :

- 🌀 **3,5 Heures en DDA / IAS**
- 🌀 **3,5 Heures en IMMO**
- 🌀 **Habilitation par le CSN en cours de demande**

\*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .

**VENDREDI 22 NOVEMBRE**

13 h 30 à 17 h 00

## OBJECTIFS

- Identifier les problématiques civiles et fiscales d'une installation en Italie pour un couple quittant la France.
- Maîtriser les incidences civiles et patrimoniales résultant de l'installation d'un couple quittant la France pour s'installer en Italie

## PREREQUIS

Le participant devra avoir :

- Des bonnes connaissances générales en droit international privé
- Une bonne maîtrise des matières du droit patrimonial national

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Les intervenants alterneront entre la méthode transmissive au cours de laquelle ils s'appuieront sur une présentation orale et un support écrit afin d'expliquer ou démontrer différents concepts ou règles et la méthode active permettant d'engager l'apprenant dans le processus de formation

## INTERVENANTS



**Mme Zoé ANCEL-LIOGER**

Responsable département  
Droit international privé  
CRIDON LYON



**Me Francesca FERRARI**

Notaire à Bologne  
TASSINARI  
& DAMASCELLI

## PLAN

Différents situations pratiques seront abordées mettant en avant les points d'alertes et solutions possibles

Plan détaillé à venir

### VALIDATION D'HEURES\*, au choix :

- 🌀 **3,5 Heures en DDA / IAS**
- 🌀 **3,5 Heures en IMMO**
- 🌀 **Habilitation par le CSN en cours de demande**

\*Ce Choix du cadre réglementaire se fera lors du quiz de validation aval .



# Participer au séminaire en présentiel

# SÉMINAIRE



Un lieu unique  
Le Palais de la Méditerranée

HYATT Regency Nice  
13 Promenade des Anglais  
06 000 Nice - France

Accès PMR/ Handicap :



Nombre de places limité :  
**40** participants maximum

🧭 2 Jours de formation

🧭 4 Thématiques

🧭 6 Experts Français et Italiens

🧭 8 Moments de convivialités et de partages

🧭 1 Soirée Prestige :

Participez à un moment d'échanges et de convivialité entre participants, experts/ intervenants, salariés et membres du CA de l'AUREP.



## JEUDI 21/11



**Accueil Café**  
09h30 - 10h00



**Actualités du Droit International Privé**  
10h00 - 13h00  
**Sébastien COMPAROT**  
**Guillaume SOUDEY**



**Déjeuner**  
13h00 - 14h30



**Investir en immobilier dans un cadre franco-italien**  
14h30 - 18h00  
**Federico TASSINARI**  
**Eric CEVAËR**



**Soirée PRESTIGE**  
19h00 - 23h00

## VENDREDI 22/11



**Accueil Café**  
08h00 - 08h30



**Cas pratique**  
08h30 - 12h00  
**Zoé ANCEL-LIOGER**  
**Francesca FERRARI**



**Déjeuner**  
12h00 - 13h30



**Cas pratique**  
13h30 - 17h00  
**Zoé ANCEL-LIOGER**  
**Francesca FERRARI**

# TARIF et INSCRIPTION en Présentiel

 **2 000 €\***

## Ce tarif comprend :

-  **Les 2 journées de Formation**
-  **Les Accueils et Pauses : 6 x** 
-  **Les Déjeuners au Park Hyatt Regency Nice** 
-  **L'accès aux Replays des formations : 30 jours** 
-  **L'accès à notre plateforme digitale pour :**
  - réaliser les tests de positionnement
  - télécharger et éventuellement d'imprimer les supports de présentation
  - effectuer le test pour valider la formation et obtenir les attestations
  - accéder aux replays pendant 30 jours

\*Tarif TTC (LAUREP n'est pas assujettie à TVA)

Ce tarif ne comprend pas les transports et hébergements des participants.

## **Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI\*\***

Bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule.

\*\*Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).

## **INSCRIPTION**



Vous ou un de vos collaborateurs, rendez-vous à l'adresse: [www.aurep/Sem](http://www.aurep/Sem)

Vous souhaitez inscrire plus de 4 collaborateurs, merci de nous contacter à l'adresse :



# Participer au séminaire en distanciel

# PROGRAMME en Distanciel

 **2 Jours de formation**

 **4 Thématiques**

 **6 Experts Français et Italiens**

## Les du Séminaire en distanciel

- Composer votre séminaire à la carte en sélectionnant la ou les demi-journées qui vous intéressent.
- Suivez les formations en direct et posez vos questions aux intervenants via le tchat

JEUDI **21**/<sub>11</sub>



**Actualités du Droit International Privé**  
10h00 - 13h00  
**Sébastien COMPAROT**  
**Guillaume SOUDEY**



**Investir en immobilier dans un cadre franco-italien**  
14h30 - 18h00  
**Federico TASSINARI**  
**Eric CEVAËR**

VENDREDI **22**/<sub>11</sub>



**Cas pratique**  
08h30 – 12h00  
**Zoé ANCEL-LIOGER**  
**Francesca FERRARI**



**Cas pratique**  
13h30 - 17h00  
**Zoé ANCEL-LIOGER**  
**Francesca FERRARI**

Dates	Horaires	Thématiques	Tarifs	
Jeudi 11 novembre	De 10 h 00 à 13 h 00	Actualités du droit international Privé	400 € TTC	1 600 € TTC
	De 14 h 30 à 18 h 00	Investir en immobilier dans un cadre franco-italien	400 € TTC	
Vendredi 12 novembre	De 08 h 30 à 12 h 00	Cas pratique 1	400 € TTC	1 440 € TTC
	De 13 h 30 à 17 h 00	Cas pratique 2	400 € TTC	

1 module au choix	400 € X 1 = 400 € TTC*
2 modules au choix	400 € X 2 = 800 € TTC*
3 modules au choix	400 € X 3 = 1 200 € TTC*

## \*Ces tarifs comprennent :



L'accès à la formation en direct via l'outil de visioconférence de l'AUREP.



L'accès à notre plateforme digitale pour:

- réaliser les tests de positionnement
- télécharger et éventuellement d'imprimer si besoin les supports de présentation
- effectuer le test de validation des acquis pour valider la formation et obtenir les attestations
- accéder aux replays pendant 30 jours

## Vous êtes adhérent du CLUB AUREP ALUMNI\*\*

Bénéficiez d'une remise de 10 % lors de l'achat de votre formule.

\*\*Offre réservée aux adhérents à jour de leur cotisation. Vous n'êtes pas encore adhérent ou vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est très simple, cliquez [ici](#).



## INSCRIPTION

Vous ou un de vos collaborateurs, rendez-vous à l'adresse: [www.aurep/Sem](http://www.aurep/Sem)

Vous souhaitez inscrire plus de 4 collaborateurs, merci de nous contacter à l'adresse:

# FINANCER VOTRE FORMATION

**Vous êtes  
Salarié(e)**

Employeur  
Et  
OPCO  
(Atlas et EP)

**Vous êtes  
TNS**

Fonds propres,  
OPCO,  
FIF PL

Renseignements et  
informations  
04 73 17 15 10

## AVANT la formation



## PENDANT la formation



## APRÈS la formation



### Etape 1 :

**Demander un devis** à l'adresse [contact@arep.com](mailto:contact@arep.com)

### Etape 2 :

**Transmettre le devis accompagné du programme détaillé** de la formation à votre OPCO ou au FIF PL

### Etape 3 :

**Pour les formations suivies en direct**, en présentiel ou en distanciel :  
> Emarger lors de la formation afin d'attester de votre présence

**Pour les formations suivies en e-learning** à partir des replays:  
> Regarder l'intégralité de la formation en replay.

### Etape 4 :

**Pour obtenir le remboursement**, transmettre la facture acquittée + le certificat de réalisation obtenu à l'organisme de financement.